



Associations

Déclaration annuelle des dons 2023 Date-limite fixée au 31 mars

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 a créé une nouvelle formalité pour les associations qui délivrent des reçus pour don. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les organismes sans but lucratif doivent déclarer chaque année : le montant cumulé des dons et versements perçus ayant donné lieu à l'émission d'un reçu fiscal, ainsi que le nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés.

Pour les organismes qui clôturent leurs comptes au 31 décembre, la déclaration doit être souscrite avant le deuxième jour ouvré qui suit le 1^{er} mai ; pour les organismes qui clôturent leurs comptes en cours d'année, la déclaration doit être faite dans les trois mois suivant la clôture de l'exercice.

Le formulaire de déclaration est accessible depuis le site Internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-des-dons>.

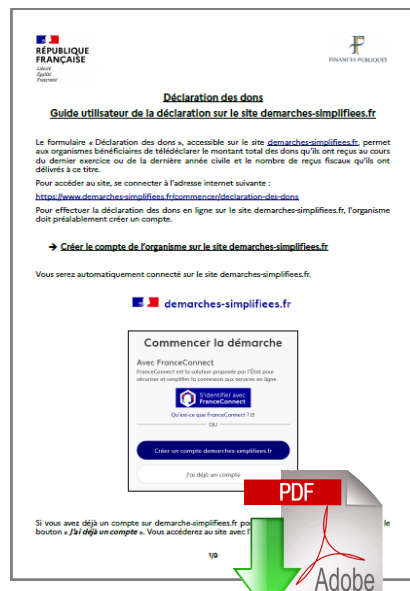
Après s'être connecté à son compte existant, il faut renseigner son identité (nom, prénom, fonction), les coordonnées de l'association concernée (n° Siret, n° RNA). Il faut ensuite sélectionner l'année à déclarer (ici du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023), indiquer le montant total des dons perçus dans l'année et le nombre de reçus délivrés.

À l'issue de la saisie, il faut valider la déclaration. Un accusé de dépôt, puis une attestation sont envoyés dans la boîte électronique de l'association.

Un [Guide utilisateur de la déclaration sur le site demarches-simplifiees.fr](#) est accessible.



Les organismes concernés par l'obligation déclarative prévue à l'article 222 bis du CGI sont ceux qui délivrent des reçus, attestations ou tous autres documents indiquant aux contribuables qu'ils sont en droit de bénéficier des réductions d'impôt en faveur des particuliers et des entreprises (articles 200 et 238 bis du CGI) et de l'impôt sur la fortune immobilière (article 978 du CGI).





Naomi Feil savait profondément marquer

Naomi Feil, gérontologue, est décédée le 24 décembre 2023 aux États-Unis, à l'âge de 91 ans. Pendant plus d'un demi-siècle, elle s'est passionnée et s'est dévouée pour les personnes âgées vivant avec des pertes cognitives. À travers le monde, elle a su profondément marquer des milliers de professionnels du soin et des proches aidants. Elle a transformé la façon d'aborder la communication et la connexion avec ceux qu'elle appelait les « vieux désorientés ».

À partir des années 1960, elle a élaboré une méthode, basée notamment sur l'empathie et destinée à favoriser la communication avec les personnes âgées désorientées. Naomi Feil considérait les troubles du comportement de la personne âgée démente « à la fois comme des méca-



Naomi Feil

nismes de défense, mais aussi comme des tentatives pour résoudre des conflits anciens »⁽¹⁾.

Selon Naomi Feil, une personne âgée peut chercher à mettre de l'ordre dans sa vie avant de mourir, ce qui suppose de « résoudre les conflits du passé ». Mais si c'est trop difficile, la démence est une solution et/ou une conséquence.

D'où l'enjeu de « valider » une personne âgée. C'est reconnaître que son comportement a du sens, même si son comportement peut paraître incompréhensible. Dès lors, l'objectif de la « validation » n'est pas de découvrir le sens, mais de reconnaître qu'il y en a un, pour permettre à la personne âgée de partir apaisée...

Le CÉAS a publié en 2007 : <http://www.ceas53.org/uploads/pdf/Gerontologie/La-démence-et-sa-fausse-incohérence-Naomi-Feil-propose-une-méthode-Mars-2007.pdf>



Jeudi 30 mai 2024 (18 h à 20 h)

Assemblée générale du CÉAS

Salle Bâtiment 13, quartier Ferrié, 4 rue Albert-Jacquard, à Laval
(sur inscription)

La pensée hebdomadaire

« Paradoxalement, au moment où l'on devrait prendre conscience de notre communauté de destin pour faire face aux périls mondialisés que sont la crise écologique, le poids de la finance, les conflits armés, les fanatismes... partout, on se réfugie dans les particularismes ethniques, nationaux, religieux. Heureusement, une partie de la jeunesse actuelle a cette vision globale sur le sujet de l'écologie. L'économie sociale et solidaire en gestation est un autre levier. »

Edgar Morin, sociologue et philosophe, « À 102 ans, Edgar Morin croit à un destin commun »
propos recueillis par Philippe Lemoine), *Dimanche Ouest-France* du 25 juin 2023.

(1) – <https://vivre-alzheimer.fr/validation-naomi-feil/>

Du 15 au 24 mars, en Mayenne Les Reflets du cinéma canadien

Depuis 1997, Atmosphères 53 organise chaque année « Les Reflets du Cinéma », qui réunissent plus de 25 000 spectateurs pendant dix jours. D'envergure départementale, ce festival présente, dans les onze salles de cinéma du territoire et en direction de tous les publics, une programmation variée de longs et courts métrages, qui se veut le reflet actuel de la cinématographie d'un pays ou d'un territoire.

Le festival propose plusieurs dizaines de films de tous genres, accessibles à tous sans pour autant se départir d'une exigence de qualité. Il propose également des conférences, expositions, spectacles, ateliers pratiques et tables rondes professionnelles autour du cinéma. Chaque année, une vingtaine d'invités, tels que des réalisateurs, acteurs, techniciens, journalistes, universitaires ou distributeurs, viennent rencontrer et débattre avec le public mayennais.

Soucieuse de proposer au public de découvrir non seulement la cinématographie mais aussi la culture des pays choisis, Atmosphères 53 développe également des partenariats avec de nombreuses structures culturelles et sociales du département ou d'ailleurs. Pour l'association, il s'agit de mettre en lumière d'autres formes artistiques et créer des ponts entre les arts.

En 2024, du 15 au 24 mars, après le cinéma brésilien, Les Reflets du cinéma en Mayenne mettent à l'honneur le Canada : « À Atmosphères 53, il nous semblait essentiel de parler des cinématographies inspirées et inspirantes de ce grand pays. Les cinémas du Canada se caractérisent par un regard singulier et pluriel sur ses territoires, au croisement des grandes étendues et des cités urbaines ».

Des focus seront effectués sur des cinéastes qui « semblent essentiels à la vivacité de la création cinématographique canadienne, tels que Denis Côté, Guy Maddin ou encore David Cronenberg ». Le cinéma des peuples autochtones sera montré grâce à une carte blanche donnée à Wapikoni Mobile, et la vivacité du documentaire contemporain et de patrimoine par le biais d'une autre carte blanche donnée à l'Office national du Film canadien. La psyché du pays sera explorée grâce à un panorama de films qui mettent en lumière des préoccupations contemporaines et des questions d'actualité. Anaïs Barbeau-Lavalette, autrice et réalisatrice, sera l'invitée d'honneur pour cette édition.

Pour accéder à toute la programmation : <http://www.lesrefletsducinema.com/>

Source : Atmosphères 53



Le festival se donne aussi comme objectif d'offrir un large éventail de ce que le Canada peut produire de riche, d'éclectique et de passionnant.

Les 29 et 30 juin, à Laval 20^e édition de Planète en fête

Planète en fête est un projet lancé au début des années 2000 à l'initiative du Civam bio de la Mayenne : « C'était l'idée de quelques producteurs bio de rassembler toutes les initiatives du département autour du développement durable avec un grand marché bio et surtout en faisant la fête »...



Événement itinérant, le festival poursuit son tour du département : il se déroulera les samedi 29 et dimanche 30 juin, à Laval, pour une 20^e édition co-organisée avec la ville de Laval et Laval Agglomération. « Ciné, débats, conférences, tables rondes, concerts, spectacles et repas bio... il y en a pour tous les âges et les familles. »

Site Internet : <https://planeteenfete.civambio53.fr/planete-en-fete/>